

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Plénière du lundi 18 décembre 2023

Membres en exercice : 26

Présents : 16

Procuration(s) : 5

Absent(s) : 5

Nombres de votants : 21

Votes pour : 21

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation : mardi 5 décembre 2023

DELIBERATION N°DL_AP2023_0253

**Relative à la modification de la délibération N°DL_AP2023_0039
relative à l'affectation des résultats de 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC

Conseillers départementaux représentés :

Monsieur Ali OMAR donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA donne pouvoir à Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Nadjayedine SIDI donne pouvoir à Monsieur Madi Moussa VELOU

Conseillers départementaux absents :

Monsieur Salime MDERE, Madame Nadjima SAID, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Madame Zaounaki SAINDOU

Secrétaire de séance désignée :

Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n°DL-AP2021.0197 du 01 juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
- Vu** l'article 107 de la NOTRE du 7 août 2015 ;
- Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;
- Vu** la délibération n°DL_AP2023_0039 du 13 avril 2023 ;
- Vu** le rapport n°2023-02049 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte
- Vu** l'avis de la commission des finances et des affaires Européennes du 14 décembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de modifier la délibération N°DL_AP2023_0039 relative à l'affectation des résultats de 2022 ;

Article 2 : d'affecter les résultats de clôture de l'année 2022 de la manière suivante :

- au budget principal à la section d'investissement pour **16 506 705,05 euros** ;
- au budget annexe Santé et Protection de l'Enfance à la section de fonctionnement pour **18 479 698,96 euros**.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au représentant de l'État dans le département.



**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**

Ben Issa OUSSENI